

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-05

Séance du 01/04/2025

**Mandat spécial accordé à Monsieur DUCHAMBON pour une mission à GANDE
(SENEGAL)**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-18 et L5211-14 ,

Vu ledit dossier,

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-05

Séance du 01/04/2025

Mandat spécial accordé à Monsieur DUCHAMBON pour une mission à GANDE (SENEGAL)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

Article 1 : accorde un mandat spécial à monsieur Jean DUCHAMBON, vice-président en charge de la commission communication pour une mission à Gandé (Sénégal) du 19 au 26 avril 2025,

Article 2 : dit que les frais engagés pour cette mission seront remboursés à Monsieur Jean DUCHAMBON et prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif du syndicat.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_05-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-06

Séance du 01/04/2025

Demande de remise gracieuse par le collègue COROT d'Aixe sur Vienne - Branchement d'eau situé "rue des Grangettes" - exercice de consommation 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAU, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME

Vu la demande de remise gracieuse du Collège Jean Baptiste Corot par courrier reçu en date du 15/01/2025 pour une surconsommation excessive enregistrée sur le branchement d'eau situé Rue des Grangettes sur la commune d'AIXE SUR VIENNE,

Vu la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2025 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 384,34 € sur la part syndicale,

Considérant que la remise gracieuse ne s'effectue que si des circonstances particulières la justifient,

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-06

Séance du 01/04/2025

Demande de remise gracieuse par le collège COROT d'Aixe sur Vienne - Branchement d'eau situé "rue des Grangettes" - exercice de consommation 2024

Considérant que la fuite ne pouvait pas être visible car située sous voirie à l'extérieur du Collège et que celle-ci n'était pas émergente,

Considérant l'attestation de réparation du Conseil Départemental de la Haute Vienne par l'Antenne technique de Nieul en date du 13 Juin 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse du Collège J. B. COROT, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau de ce collège situé « Rue des Grangettes » à AIXE SUR VIENNE,

Article 2 : accorde cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 384,34 € sur la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2024,

Article 3 : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir,

Article 4 : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE

Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_06-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-07

Séance du 01/04/2025

Demande de remise gracieuse par la commune de Bussière-Galant - Branchement d'eau local communal situé "route du Plan d'Eau" et branchement d'eau de l'espace Hermeline situé au "Plan d'Eau" - exercice de consommation 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME

Vu la demande de remise gracieuse de la commune de BUSSIERE GALANT par courrier reçu en date du 06/03/2025 pour des surconsommations enregistrées sur les branchements d'eau du local communal situé « Route du Plan d'eau » et de l'espace Hermeline situé au « Plan d'eau » au titre de l'exercice de consommation 2024,

Vu la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2025 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 347,86 € sur la part syndicale pour le branchement d'eau du local communal situé « Route du Plan d'eau » et de 110,04 € sur la part syndicale pour le branchement d'eau de l'espace Hermeline situé au « Plan d'eau »,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-07

Séance du 01/04/2025

Demande de remise gracieuse par la commune de Bussière-Galant - Branchement d'eau local communal situé "route du Plan d'Eau" et branchement d'eau de l'espace Hermeline situé au "Plan d'Eau" - exercice de consommation 2024

Article 1 : donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de la commune de BUSSIERE GALANT, suite aux surconsommations enregistrées sur les branchements d'eau du local communal situé « Route du Plan d'eau » et de l'espace Hermeline situé au « Plan d'eau » au titre de l'exercice de consommation 2024,

Article 2 : accorde cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 347,86 € sur la part syndicale pour le branchement d'eau du local communal situé « Route du Plan d'eau » et de 110,04 € sur la part syndicale pour le branchement d'eau de l'espace Hermeline situé au « Plan d'eau »,

Article 3 : dit que ces mêmes branchements ne pourront faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir,

Article 4 : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE | BRIANCE | GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE | BRIANCE | GORRE
Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_07-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-08

Séance du 01/04/2025

Demande de remise gracieuse de l'association NOTRE DAME DE LA PAIX - Branchement d'eau du Sanctuaire à Saint-Auvent - exercice de consommation 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Vu la demande de remise gracieuse de l'Association Notre Dame de la Paix par courrier reçu en date du 13/02/2025 pour une surconsommation excessive enregistrée sur le branchement d'eau du Sanctuaire sur la commune de SAINT AUVENT,

Vu la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2025 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 2 149,74 € sur la part syndicale,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_08-DE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-08

Séance du 01/04/2025

***Demande de remise gracieuse de l'association NOTRE DAME DE LA PAIX -
Branchement d'eau du Sanctuaire à Saint-Auvent - exercice de consommation 2024***

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de l'Association Notre Dame de la Paix, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau du Sanctuaire collège situé à SAINT AUVENT.

Article 2 : accorde cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 2 149,74 € sur la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2024.

Article 3 : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

Article 4 : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,

SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_08-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-09

Séance du 01/04/2025

Compte Financier Unique 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	75	2	77

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUIILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi des finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi des finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1046 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 11 mars 2025 ;

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-09

Séance du 01/04/2025

Compte Financier Unique 2024

Considérant que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et compte de gestion : un seul document au lieu de deux et qui supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et les dépenses et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget.

Après en avoir délibéré et, en l'absence du Président lors du vote, à l'unanimité des membres votants, le Comité Syndical :

Article 1 : adopte le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 selon les résultats suivants :

SYNTHESE DES RESULTATS	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT :			
• Dépenses.....	3 932 444,12	0,00	3 932 444,12
• Recettes.....	5 358 022,67	966 921,10	6 324 943,77
RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 425 578,55	966 921,10	2 392 499,65
INVESTISSEMENT :			
• Dépenses.....	5 676 218,97	0,00	5 676 218,97
• Recettes.....	5 603 716,61	3 088 115,56	8 691 832,17
SOLDE D'EXECUTION	- 72 502,36	3 088 115,56	3 015 613,20
ENSEMBLE :			
• Dépenses.....	9 608 663,09	0,00	9 608 663,09
• Recettes.....	10 961 739,28	4 055 036,66	15 016 775,94
RESULTATS DE CLOTURE	1 353 076,19	4 055 036,66	5 408 112,85

Article 2 : Charge le Président de signer tous les documents y afférent

VOTE
Pour : 77
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Maurice LEBOUTET.


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE
Pierre DELHUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Pour la première fois, le comité syndical va délibérer sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire ;

- La confection du CFU est entièrement **dématérialisée**, ce qui facilite le travail des services ;
- Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu ;
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé et le Président doit quitter l'assemblée au moment du vote.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes émis sur l'exercice et présente les résultats comptables.

Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances, présente le compte financier unique 2024

A - Section d'exploitation

A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés unique	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 500,00	499 739,01
012	CHARGES DE PERSONNEL	645 000,00	615 293,58
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 000,00	111 723,16
66	CHARGES FINANCIERES	207 500,00	205 966,58
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 570,00	5 562,75
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 795 570,00	1 438 285,08
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 471 511,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		5 031 511,00	2 494 159,04
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 827 081,00	3 932 444,12
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	11 566,52
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES – PRESTATIONS DE SERVICE	966 030,00	573 729,63
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	242 404,00	12 250,00
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 081 726,00	4 086 116,41
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,59
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	0,00	113 132,65
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 290 160,00	4 796 799,80
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		570 000,00	561 222,87
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		5 860 160,00	5 358 022,67
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	966 921,00	966 921,10
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 827 081,00	6 324 943,77

Figure 1 : Les Dépenses Réelles 2024

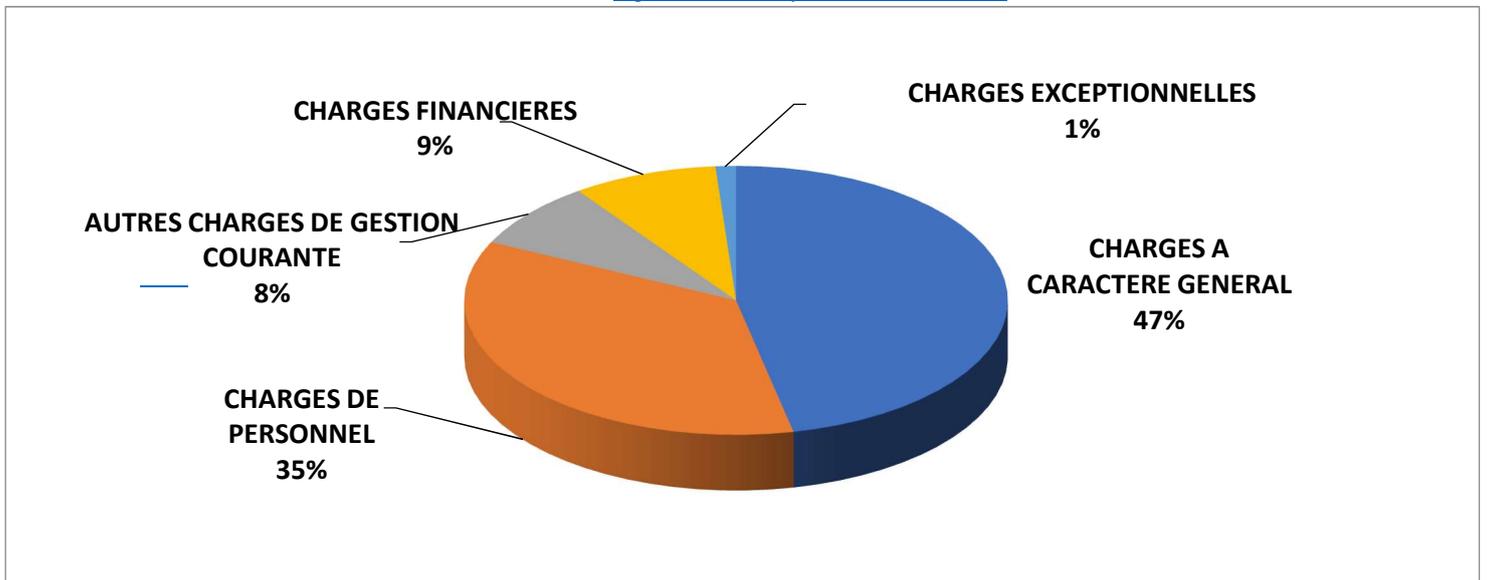
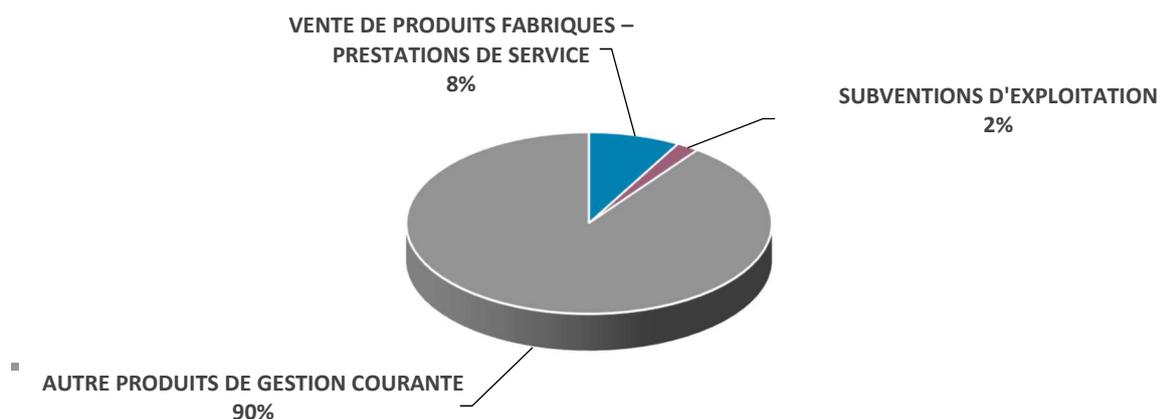


Figure 2 : Les Recettes Réelles 2024



B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	Commentaires
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 500,00	499 739,01	
6061	Fournitures non stockables	301 700,00	282 699,38	Gaz – Elec. – Eau – Assainissement – transport d'eau à SYTEPOL : 270 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien & de petit équipement	35 000,00	2 331,25	Petites fournitures (produits d'entretien, petit matériel informatique, fourniture petit équipement) + kits économie d'eau
6064	Fournitures administratives	6 000,00	2 592,34	
6066	Carburant	5 000,00	2 973,74	
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	Petites fournitures
	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS			
6135	Locations, droits de passages et servitudes	7 000,00	3 594,38	Locations copieur + location machine à affranchir + matériel téléphonie
61521	Entretien & réparations sur bâtiments publics			Entretien et réparations sur bâtiments publics
61528	Entretien & réparations	70 000,00	50 148,05	Entretien des espaces verts
61551	Entretien & réparations sur matériel roulant	3 000,00	2 154,40	Entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 065,50	Contrat assistance informatique, vérification extincteurs et blocs lumineux...
6156	Maintenance	12 000,00	13 423,87	Maintenance copieur, chauffage-clim, ascenseur, barrières levantes, contrat anti-virus, ATEC ...
6161	Primes d'assurances multirisque	10 000,00	7 762,93	Assurances siège, responsabilité civile
6168	Autres primes d'assurances	30 000,00	27 458,96	Assurances personnel et flotte automobile
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	
618	Divers	24 000,00	6 903,68	Abonnements revues, formations des agents
	SERVICES EXTERIEURS			
6226	Honoraires	205 000,00	49 738,28	AMO contrôle DSP, PGSSE, PCRS, bornages pour régul foncières, analyses CVM, mission accompagnement RGPD, relecture DCE
6228	Divers	10 000,00	7 119,00	Frais de gestion pour contrat de groupe assurance + CDG : CEP + DPO, AMO télérelève
6231	Publicités, publications	0,00	1 440,00	Annonce légale - marché espaces verts
6238	Divers	12 500,00	2 229,67	Plateforme dématérialisation, panneaux alu
6256	Missions	1 000,00	725,13	Remboursements frais de mission et redevances
6257	Déplacements, missions, réceptions	10 000,00	6 601,91	Frais de réception
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 000,06	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	5 774,03	

6281	Concours divers (cotisations)	0,00	6 933,28	Cotisations FNCCR
6283	Frais de nettoyage locaux	2 000,00	2 004,05	Nettoyage vitrerie, entretien locaux
6288	Autres	300,00	2 528,51	Frais de gestion achat tickets restaurant, redevance incitative annuelle
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
63512	Taxes foncières et redevances pour occupation du domaine public	6 000,00	1 994,00	Taxes foncières
6353	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations			Taxes d'urbanisme concernant la construction des locaux
6356	Redevances pour occupation du domaine public	4 000,00	4 328,61	
6358	Autres droits	1 000,00	214,00	DR - servitudes communes
	IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES			
	012 CHARGES DE PERSONNEL	645 000,00	615 293,58	
6218	Personnel extérieur au service	10 000,00	16 785,88	Personnel remplacé, gratification stagiaire, personnel extérieur
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	289,39	
6336	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	10 000,00	8 166,44	Cotisations au C.D.G., C.N.F.P.T.
6411	Salaires, appointements, commission de base	440 000,00	419 760,43	Traitements agents & charges salariales
6413	Indemnité inflation	0,00	19,81	Indemnités inflation agents
6415	Supplément familial	0,00	3 024,00	Compensation du supplément familial de traitement
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	53 020,41	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6453	Cotisations aux caisses de retraites	155 000,00	93 280,61	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6471	Autres charges sociales - Prestations directes	0,00	1 504,34	Allocations chômage
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	53,00	Honoraires médecin agréé
648	Autres charges de personnel	30 000,00	19 389,27	Action sociale au bénéfice des agents (C.O.S., chèques restaurant, Prévoyance, cadeaux...)
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 000,00	111 723,16	
6512	Redevances pour droits d'utilisation	15 000,00	9 551,25	Frais de licences informatique en muage (serveur), site internet, télérelève
6518	Autres redevances	50 000,00	44 445,21	Licences informatiques Adobe, Autodesk, Wix, panneaupocket
6531	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	60 000,00	53 677,77	
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 349,56	Charges patronales/indemnités
6534	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	15 000,00	31,80	Charges patronales/indemnités
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 667,57	Prélèvements à la source
	66 CHARGES FINANCIERES	207 500,00	205 966,58	
66111	Intérêts des emprunts	180 000,00	177 207,38	
66112	Rattachement des ICNE	27 000,00	26 012,30	
6615	Intérêts des comptes courants	500,00	2 746,90	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 570,00	5 562,75	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	1 196,75	Cotisations RAFP, majorations de retard
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 570,00	3 656,00	Action coopération décentralisée_Gandé
678	Autres charges exceptionnelles	26 000,00	710,00	Frais de contentieux
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 795 570,00	1 438 285,08	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04	
6811	Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation	2 560 000,00	2 494 159,04	
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 471 511,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	5 031 511,00	2 494 159,04	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 827 081,00	3 932 444,12	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	Commentaires
	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	11 566,52	
64198	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS	0,00	11 187,31	Remboursement par assurances arrêts maladie du personnel
6459	REMBOURSEMENT CHARGES DE SECURITE SOCIALE	0,00	379,21	Régularisation trop perçu IRCANTEC
	70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	966 030,00	573 729,63	
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	934 000,00	543 760,43	Surtaxe syndicale
7083	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	32 030,00	29 969,20	Redevances mâts radiophoniques implantés sur réservoirs
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	242 404,00	12 250,00	
748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	242 404,00	12 250,00	Subventions solde jumeau numérique
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 081 726,00	4 086 116,41	
757	Redevances versées par fermiers/ concessionnaires	4 070 366,00	4 070 368,56	Redevances versées par le délégataire
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	11 360,00	15 747,85	Participation du personnel aux chèques restaurant + remb redevances par SE3R
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,59	
761	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,59	Parts sociales CRCA
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	113 132,65	
7718	PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR OPERATION DE GESTION	0,00	2 771,90	Indemnisation assurance dommage électrique
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00	107 864,75	Subvention plan de résilience
775	PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS	0,00	1 000,00	Cession autolaveuse - commune de Ladignac-Le-Long
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 496,00	Compensation supplément familial
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 290 160,00	4 796 799,80	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87	
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS VIREES	570 000,00	561 222,87	Amortissement des subventions
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	570 000,00	561 222,87	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 860 160,00	5 358 022,67	
	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	966 921,00	966 921,10	Reprise de l'excédent constaté lors du compte administratif N-1
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 827 081,00	6 324 943,77	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

B - Section d'investissement

A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	400 000,00	392 136,22
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349 192,00	52 940,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 479,00	6 540,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 104 924,00	4 663 379,88
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 891 595,00	5 114 996,10
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	83 516,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	653 516,00	561 222,87
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 545 111,00	5 676 218,97
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	5 676 218,97
13	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	6 341 969,00	3 109 557,57
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 341 969,00	3 109 557,57
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 471 511,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	83 516,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 115 027,00	2 494 159,04
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 456 996,00	5 603 716,61
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE VBG	3 088 115,00	3 088 115,56
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	8 691 832,17

B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	Commentaires
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	400 000,00	392 136,22	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	240 000,00	232 480,49	Remboursement du capital des emprunts
1678	REMBOURSEMENT AUX AGENCES DE BASSIN	160 000,00	159 655,73	Remboursement du capital des emprunts
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349 192,00	52 940,00	
2031	FRAIS D'ETUDES	349 192,00	52 940,00	Révision DUP captages - sécurisation ressource de l'Isle - analyses
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 479,00	6 540,00	
2111	TERRAINS	19 924,00	0,00	
2183	MATERIEL BUREAU MATERIEL INFORMATIQUE	17 555,00	6 540,00	Fourniture de poste informatique
2184	MOBILIER	0,00	0,00	Mobilier bureau
2188	AUTRES	0,00	0,00	Panneaux + EPI + cloisonnement open-space
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	13 104 924,00	4 663 379,88	
2312	TRAVAUX DE VOIRIE	133 829,00	78 148,22	Dépenses d'équipements sur terrain voirie y compris restes à réaliser
2313	CONSTRUCTION D'OUVRAGES	3 502 549,00	2 331 147,21	Dépenses d'équipements sur ouvrages restes à réaliser inclus
2315	TRAVAUX DE RESEAU D'EAU POTABLE	9 468 546,00	2 254 084,45	Dépenses d'équipements sur réseau et matériels spécifiques restes à réaliser inclus
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 891 595,00	5 114 996,10	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87	
139111	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	570 000,00	561 222,87	Amortissement des subventions
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	83 516,00	0,00	
238	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	83 516,00	0,00	Ecritures d'ordre avances marché station de Solignac
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	653 516,00	561 222,87	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	5 676 218,97	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

Détail dépenses en restes à réaliser

RAR Dépenses d'équipements 2024	Libellé des opérations
2 357,89	Station d'alerte et bache de stockage - Protection de la prise d'eaux brutes en Briançonnais
10 021,85	MOE - Modernisation et rénovation de la station de traitement de SOLIGNAC (avenant 1 inclus)
12 379,74	S/total Programmes TRAVAUX 2017 - 2018 - 2019 et 2020
10 794,00	Marché de travaux - Modernisation et rénovation de l'usine de SOLIGNAC - SPS + Contrôleur Technique
619,24	Station de neutralisation à FONT L'HERMITTE commune de RILHAC LASTOURS
11 413,24	s/total Programme TRAVAUX 2021
2 639,16	Renforcement et sécurisation GLANGES et Saint GERMAIN les BELLES - Interconnexion UDI LA GRILLERE - MOE Infracim
2 639,16	s/total Programme TRAVAUX 2022
268 083,79	Modernisation et rénovation de l'usine de SOLIGNAC (Période 2024-2025) y compris avenants
4 492,45	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations
272 576,24	s/total Programme TRAVAUX 2023
187 000,00	AMO pour le déploiement de la Téléréleve sur le territoire syndical
668 506,97	AC Réhabilitation des Equipements Hydrauliques
98 358,73	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations, y compris provisions pour révisions
2 500,00	AC recherche d'amiante dans les enrobés, sols pollués ou contenant des MCA
51 286,78	AC Clôtures
38 385,00	Réhabilitation d'ouvrages d'art - de Charrat, Bois d'Amour, les Cailloux, Embessac
43 254,90	MOE Station de Neutralisation à Saint MATHIEU
196 253,00	Instrumentation des captages - Gestion Globale de la ressource en eau
66 000,00	Installation d'un Groupe Electrogène à BRUMAS - RILHAC LASTOURS
1 351 545,38	Sous total Programme TRAVAUX 2024
1 650 553,76	TOTAL RAR BP 2024 c/23
4 251,75	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle (AMO CPIE de la Corrèze)
69 370,00	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle - Marché Etudes LARBRE
52 536,00	Révision des DUP (Puits de la Grillère, Captages de GLANGES et d'ORADOUR sur GLANE) - Marché études CEE/EGEH
126 157,75	Sous total Programme 2024 c/2031

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	Commentaires
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 341 969,00	3 109 557,57	
13111	Agences de l'Eau	4 789 420,00	2 353 300,53	
13118	Subventions d'équipement DETR	391 276,00	198 804,14	
1313	Département	1 161 273,00	557 452,90	
1318	Autres	0,00	0,00	Reversement sur compte de renouvellement / compteurs
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	
1641	ORGANISMES PRETEURS	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 341 969,00	3 109 557,57	
	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 471 511,00	0,00	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04	
281531	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 560 000,00	2 494 159,04	Amortissement des immobilisations
	041 OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	83 516,00	0,00	
2313	CONSTRUCTIONS	83 516,00	0,00	Constat avances SOLIGNAC
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 115 027,00	2 494 159,04	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 456 996,00	5 603 716,61	
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 088 115,00	3 088 115,56	Reprise de l'excédent constaté lors du compte administratif N-1 VBG
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	8 691 832,17	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

Détail recettes équipement restes à réaliser

RESTE A REALISER Recettes d'équipement 2024	Libellé des opérations
180 600,00	Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Canalisations fuyardes renouvellement jusqu'au 30/11/2026
180 600,00	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMMES 2020-2021-2022
7 252,00	Subvention CD 87 - Chloration relais à Ladignac Le Long
7 252,00	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2023
13 500,00	Subvention CD87 - 3ème tranche Modernisation et rénovation de la station de SOLIGNAC /135000 (solde)
293 782,45	Subvention AELB réservoir stockage d'eau traitée Usine de traitement AEP SOLIGNAC /419689,2 € (Arrêté du 20 décembre 2020)
142 162,74	Subvention AELB Interco Glanges et Saint Germain les Belles / Puits de la Grillère
22 035,00	Subvention CD87 Tranche complémentaire Interco Glanges et Saint Germain les Belles / Puits de la Grillère
5 423,67	Subvention DETR - Chloration relais à Ladignac Le Long
10 000,00	Subvention CD87 extension ou renforcement du réseau Rue Jacqueline Maillan Panazol (arrêté du 03/07/2023) Accord cadre CISE TP
9 800,00	Subvention CD87 extension ou renforcement La Plaine et Allée des Peupliers Boisseuil (arrêté du 03/07/2023) Accord cadre CISE TP
15 200,00	Subvention CD87 renforcement du réseau Avenue de Limoges Condat sur Vienne (arrêté du 03/07/2023) Accord cadre PRADEAU TP
16 800,00	Subvention CD87 dévoiement du réseau Avenue du Ponteix FEYTIAT (arrêté du 03/07/2023) Accord cadre PRADEAU TP
19 500,00	Subvention CD87 restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze_ arrêté du 10/08/2023
10 115,00	Subvention CD87 protection des captages de La PORCHERIE (arrêté du 10/08/2023)
8 190,00	Subvention CD87 Protection des captages du puy de la Roche commune de NEXON (arrêté du 03/07/2023) Accord cadre ALPHA PAYSAGES
4 200,00	Subvention CD87 DUP captages DE LA Maillerie et de Bellevue commune d'ORADOUR sur GLANE (arrêté du 03/07/2023) Marché attribué au groupement CEE/EGEH
198 171,90	Subvention AELB Plan de résilience 2023-canalisation fuyardes
7 200,00	Subvention CD87 dévoiement réseau au lieu-dit la Ribière du Bouchet (RD 32) - commune de St Brice/Vienne (arrêté du 18/10/2023) Accord cadre PRADEAU TP
35 200,00	Subvention CD87 renforcement route de Saint Brice/Vienne le long de la RD 32- commune de St Victurnien (arrêté du 18/10/2023) Accord cadre PRADEAU TP
22 525,00	Subvention AELB Révision DUP Captages Saint Germain, Glanges et Oradour
68 187,00	Subvention AEAG restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze_ arrêté du 29/02/2024
50 720,00	Subvention CD87 Renforcement de la distribution d'eau potable "Rue du 11 novembre 1918" - Commune de MEUZAC
10 000,00	Subvention CD87 Restructuration du réseau de distribution - Commune de CHALUS (RN21-RD 15)
20 748,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution d'eau potable Route de la Chalussie sur la commune de Boisseuil
135 760,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution d'eau potable Avenue Léon Blum sur la commune de Panazol
55 760,00	Subvention CD87 Renforcement du réseau AEP - Rue de Saint PAUL - Commune de BOSMIE L'AIGUILLE
8 400,00	Subvention CD87 Révision des DUP captages de Brugeassou, Villemonteix et la grillère (commune de Glanges)
11 280,00	Subvention CD87 Renforcement Avenue du Général de Gaulle sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche
32 000,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution en eau potable Cité Boutard sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche (1ère tranche)
8 800,00	Subvention CD87 Renforcement de la distribution en eau potable Impasse Villeneuve sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche
12 800,00	Subvention CD87 Extension et Renforcement de la distribution en eau potable Rues Garreau de la Méchenie, Paradis et de la Chaume sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche
16 250,00	Subvention AELB Sécurisation AEP commune de RILHAC LASTOURS groupe électrogène - notification du 22/04/2024 n°2024D026
67 077,28	Subvention AELB Urgence sanitaire - travaux CVM - GLANGES et LA PORCHERIE (notification du 22/04/2024 n°2024D026)
82 250,00	Subvention AELB Instrumentation des captages (plan de résilience 2023-2024)
13 430,30	Subvention AELB Plan de résilience 2024-canalisation fuyardes - PANAZOL
16 443,00	Subvention CD87 Instrumentation des captages
13 720,00	Subvention CD87 dévoiement du réseau de distribution AEP - La Porcherie - La Gare
36 873,10	Subvention CD87 renforcement RD n°11A1 du réseau de distribution AEP - BURGNAC
1 494 304,44	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2024
1 682 156,44	TOTAL RAR SUBVENTIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE-BRIANCE-GORRE

ETAT DES RESTES A REALISER
EXERCICE BUDGETAIRE 2024

SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES

CHAP.	LIBELLES	CREDITS B.P. 2024	RESTES A REALISER AU 31/12/2024
20	Immobilisations incorporelles	349 192,00	126 157,75
21	Immobilisations corporelles	37 479,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 104 924,00	1 650 553,76
	TOTAL	13 491 595,00	1 776 711,51

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

CHAP.	LIBELLES	CREDITS B.P. 2024	RESTES A REALISER AU 31/12/2024
13	Subventions d'investissement	6 341 969,00	1 682 156,44
	TOTAL	6 341 969,00	1 682 156,44

Franck BENOIT

Chef de service comptable
SGC Limoges Amendes

Fait à AIXE-sur-VIENNE,
Le 04 février 2025
Le Président

SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE BRIANCE GORRE
Maurice LEBOUTET

C - Balance générale - Compte financier unique exercice 2024

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	3 932 444,12 €
Recettes	6 324 943,77 €
Résultat cumulé	2 392 499,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	5 676 218,97 €
Recettes	8 691 832,17 €
Résultat cumulé	3 015 613,20 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_09-BF

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-10

Séance du 01/04/2025

Affectation des résultats

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du SMAEP Vienne Briance Gorre,

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-10

Séance du 01/04/2025

Affectation des résultats

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat comptable pour le SMAEP Vienne Briance Gorre :

- Excédent d'exploitation de 2 392 499,65 €
- Excédent d'investissement de 3 015 613,20 €

Considérant le solde des restes à réaliser,

Statuant sur les résultats à affecter,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

Article 1 : décide de reporter au budget primitif 2025 la somme de 2 392 499,65 € en recettes de fonctionnement (compte 002)

Aussi le résultat de l'exercice 2024 sera affecté de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	3 088 115,56 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	5 676 218,97 €
RECETTES DE L'EXERCICE	5 603 716,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 72 502,36 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	3 015 613,20 €
001 en recettes au BP N+1 : 3 015 613,20 €	
RESTES A REALISER DEPENSES	1 776 711,51 €
RESTES A REALISER RECETTES	1 682 156,44 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
PRELEVEMENT REGLEMENTAIRE A EFFECTUER en N+1 sur la Section de Fonctionnement (art 1068)	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	966 921,10 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 932 444,12 €
RECETTES DE L'EXERCICE	5 358 022,67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 425 578,55 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	2 392 499,65 €
AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	0,00 €
REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002 BP N+1)	2 392 499,65 €

VOTE

Pour : 78

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VBI
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,
SYNDICAT DES EAUX
VBI
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_10-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-11

Séance du 01/04/2025

Autorisation de programme : "Déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre » - AP/CP Déploiement de la télérelève

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n° BS 2023-26 du bureau syndical du 07/11/2023 et la notification de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne du 13 décembre 2023 ;

Vu l'avenant N°10 au contrat d'affermage acté par délibération n° CS 2024-23 du comité syndical du 26/11/2024 la délibération ;

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-11

Séance du 01/04/2025

Autorisation de programme : "Déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre - AP/CP Déploiement de la télérelève

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 19 Mars 2025 ;

Vu la présentation du rapport par Gaston CHASSAIN, Vice-Président délégué aux finances ;

Considérant que les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que dans les établissements publics qui comportent une commune dont la population est au moins égale à 3 500 habitants peuvent inscrire des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) à la section d'investissement de leur budget ;

Considérant que le Syndicat VBG a décidé d'engager le déploiement de la Télérelève sur son territoire ;

Considérant que par délibération n° BS 2023-26 du bureau syndical du 07/11/2023, une demande de subventions avait été déposée pour le projet de déploiement de la télérelève et la sensibilisation à la sobriété des usages (Programmes 2024-2028) auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'Appel à Projets lancé pour la « Sobriété des usages » et que les arrêtés de subventions ont été notifiés en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant que cette opération se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires ;

Considérant que la création d'une autorisation de programme est l'outil budgétaire le plus adapté à la planification et au suivi budgétaire de ses investissements ;

Considérant la nécessité de créer une autorisation de programme « Opération de déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre » ;

Considérant que le Comité Syndical peut décider la création d'une autorisation de programme de ces travaux avec une planification des crédits de paiement sur plusieurs années. Cette procédure permet d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice ;

Considérant que l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

Considérant qu'elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ;

Considérant que l'« Opération de déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre » est inscrite dans le budget primitif 2025 du Syndicat VBG et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années (2025-2027) ;

Considérant qu'il convient de définir les crédits de paiement de cette autorisation de programme conformément à l'échéancier suivant :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	TOTAL AP	CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	7 750 000,00 €	3 071 508,08 €	3 335 835,02 €	1 342 656,90 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_11-DE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-11

Séance du 01/04/2025

Autorisation de programme : "Déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre - AP/CP Déploiement de la télérelève

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, l'unanimité :

Article 1 : décide la création d'une autorisation de programme libellée DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE pour un montant total de 7 750 000 € ;

Article 2 : décide de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	TOTAL AP	CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	7 750 000,00 €	3 071 508,08 €	3 335 835,02 €	1 342 656,90 €

Article 3 : décide d'inscrire au budget 2025 des crédits de paiement pour un montant de 3 071 508,08 € HT ;

Article 4 : dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 5 : précise que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées ;

Article 6 : donne pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



SYNDICAT DES EAUX
VIENNE BRIANCE GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,



SYNDICAT DES EAUX
VIENNE BRIANCE GORRE

Pierre DELHUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_11-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-12

Séance du 01/04/2025

Budget primitif 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS,, membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances présente le projet de Budget Primitif 2025.

Ces informations résultent des orientations définies par le comité syndical lors de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 en date du 25 février 2025.

Le rapport joint à cette délibération présente en détail le budget primitif 2025.

Le projet de budget primitif pour l'année 2025 du syndicat Vienne Briance Gorre s'équilibre de la manière suivante:

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-12

Séance du 01/04/2025

Budget primitif 2025

BUDGET PRIMITIF	MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE EN €	REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS EN €	MOUVEMENTS TOTAUX EN €
INVESTISSEMENT			
Recettes	8 170 303,09 €	3 015 613,20 €	11 185 916,29 €
Dépenses	11 185 916,29 €		11 185 916,29 €
FONCTIONNEMENT			
Recettes	6 048 160,00 €	2 392 499,65 €	8 440 659,65 €
Dépenses	8 440 659,65 €		8 440 659,65 €

Après sa présentation par chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le comité syndical est invité à délibérer en vue de l'adoption du Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux collectivités territoriales,

Vu la délibération CS-2025-01 du 25 février 2025 portant Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Vu la présentation en commission des finances réunie le 11 mars 2025,

Article 1 : adopte, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et en section d'investissement, le Budget Primitif 2025 tel qu'il a été présenté dans le rapport ainsi que ses annexes budgétaires,

Article 2 : autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre du présent budget.

La balance générale du budget primitif 2025 est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	8 440 659,65 €	8 440 659,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 185 916,29 €	11 185 916,29 €
TOTAL DU BUDGET	19 626 575,94 €	19 626 575,94 €

VOTE

Pour : 78

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE | BRANCE | GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE | BRANCE | GORRE

Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

BUDGET PRIMITIF 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances présente le projet de Budget Primitif 2025.

Ces informations résultent des orientations définies par le comité syndical lors de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 en date du 25 février 2025.

Ce projet atteint un volume global de 19,627 M€ en baisse de 7,81% par rapport au budget 2024 (21,288 M€). Il s'équilibre en dépenses et en recettes : 8,441 M€ en fonctionnement et 11,186 M€ en investissement.

Il présente les principaux points :

- 1 146 609,00 € pour le poste Charges à caractère général en augmentation de 48,43 %, qui prend en compte une augmentation de l'achat d'eau SYTEPOL suite à l'arrêt de la production de la Chapelle Blanche à Saint VICTURNIEN et à la Vente d'Eau en Gros à CIEUX, l'augmentation des honoraires des services extérieurs due principalement aux missions d'AMO pour les différents avenants aux contrats de DSP liés aux intégrations, au lancement d'une étude comparative des différents modes de gestion sur le Syndicat VBG, à l'établissement du PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) et à la réalisation de campagnes d'analyses CVM.

Les honoraires représentent 45,98 % des charges à caractère général pour pouvoir répondre à des enjeux réglementaires et sanitaires. Il faut noter également qu'un autre poste a évolué, ce sont les frais de réception. Pour 2025, la réception des travaux sur l'Usine de Solignac a été intégrée à ce budget 2025.

- 731 090 € pour le poste Charges de personnel en augmentation de 13,3 %, qui prend en compte la revalorisation des salaires des agents suite aux avancements d'échelon, de grades et des promotions internes mais aussi du recrutement d'un agent technique supplémentaire sur l'année 2025 au sein du service technique sur un poste vacant au grade de Technicien Principal de 1ère classe. De plus, cette évolution s'explique également par la mise à disposition de la Ville d'Isle de son DSI au syndicat, la gratification d'un stagiaire en Master 1 Science de l'eau et l'augmentation des charges patronales de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance. Les charges de personnel représentent 32,26 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- 167 500 € pour le poste autres Charges de gestion courante en augmentation de 19,64 % par rapport au budget de 2024 s'expliquant principalement par l'intégration d'une redevance annuelle pour la Téléréleve (contrat de maintenance pour les compteurs équipés sur 2025).

- Les opérations d'ordre dont la dotation aux amortissements estimée à 2 590 000 €, soit une croissance de + de 30 000 € (+1,17%) par rapport au BP 2024, représente 30,68% des dépenses de fonctionnement.

- 5 306 745 € (5 004 366 € en 2024) de recettes de redevances liées à la vente d'eau en augmentation (6,04 %) due à la mise en place de la redevance forfaitaire à partir de 2024, de l'intégration de Château Chervix à partir de 2025, du décalage du versement du solde de l'eau en compteur de 2023 sur 2025 et des redevances supplémentaires liées à la Téléréleve.

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 10 590 916,29 € H.T. y compris les restes à réaliser à hauteur de 1 776 711,51 H.T. Ces dépenses représentent près de 187,78 € par abonné.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 25 février 2025 faisait état d'un programme d'investissement très ambitieux de 23,917 millions d'€ sur les 4 prochaines années nécessitant la mise en place d'une autorisation de programme pour le déploiement de la Téléréleve sur la période 2025-2027.

Pour que le programme d'investissement 2025 ait un impact limité sur l'endettement de la collectivité, le budget primitif 2025 qui est présenté tient également compte d'un lissage des travaux sur les 4 prochaines années en fonction des priorités.

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2025 sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| ✓ Matériels spécifiques dont le déploiement de la Téléréleve (CP 25) : | 3 768 761,69 € |
| ✓ Interventions sur le réseau AEP : | 3 561 497,31 € |
| ✓ Constructions dont la réhabilitation des ouvrages : | 2 332 019,29 € |

Pour l'année 2025, le montant affecté aux interventions sur le réseau (renouvellement, renforcement et sécurisation) est important du fait, entre autres, des aides exceptionnelles accordées pour le renouvellement des canalisations fuyardes. De plus, de nombreuses études sont engagées pour la gestion globale de la ressource en eau avec les révisions de DUP sur de nombreux captages dont le montant global s'élève à 356 438 €.

- Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 1 995 762,44 € pour les subventions. Celles-ci comprennent essentiellement les subventions (connues à ce jour) du Conseil Départemental de la HAUTE-VIENNE, des agences de l'eau LOIRE-BRETAGNE et ADOUR-GARONNE et de l'ETAT (DETR) et représentent 18,84% du financement des dépenses d'équipement 2025.
- L'autofinancement (virement de la section d'exploitation) qui s'élève à 3 584 540,65 € participe au financement des investissements.
- Au 31 décembre 2024, l'estimation du nombre d'abonnés actifs s'élève à 56 400 sur le territoire syndical.

La dette représente 108,35 € par abonné actif au 31/12/2024 (117,49 € au 31/12/2023).

Le remboursement de l'annuité de la dette en 2025 va peser pour 10,38 € par abonné.

Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement du Syndicat (encours/produits) est d'environ 1,88 années.

Il présente également les pièces jointes en annexe au budget primitif :

-  L'état de la dette ;
-  L'état des dotations aux amortissements ;
-  La liste du personnel permanent au 01/01/2025 ;
-  Le prix du service public, par Agence de l'Eau ;
-  La liste des restes à réaliser, liste des dépenses et des recettes engagées, non mandatées
-  Le niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne net

A – Section d'exploitation

A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 500,00	499 739,01	1 146 609,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	645 000,00	615 293,58	731 090,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 000,00	111 723,16	167 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	207 500,00	205 966,58	170 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 570,00	5 562,75	50 920,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 795 570,00	1 438 285,08	2 266 119,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 471 511,00	0,00	3 584 540,65
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04	2 590 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		5 031 511,00	2 494 159,04	6 174 540,65
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 827 081,00	3 932 444,12	8 440 659,65
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	11 566,52	0,00
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES – PRESTATIONS DE SERVICE	966 030,00	573 729,63	420 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	242 404,00	12 250,00	104 615,00
75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 081 726,00	4 086 116,41	4 928 545,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,59	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	0,00	113 132,65	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 290 160,00	4 796 799,80	5 453 160,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87	595 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		570 000,00	561 222,87	595 000,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		5 860 160,00	5 358 022,67	6 048 160,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	966 921,00	966 921,10	2 392 499,65
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 827 081,00	6 324 943,77	8 440 659,65

Figure 4 : Les Dépenses Réelles

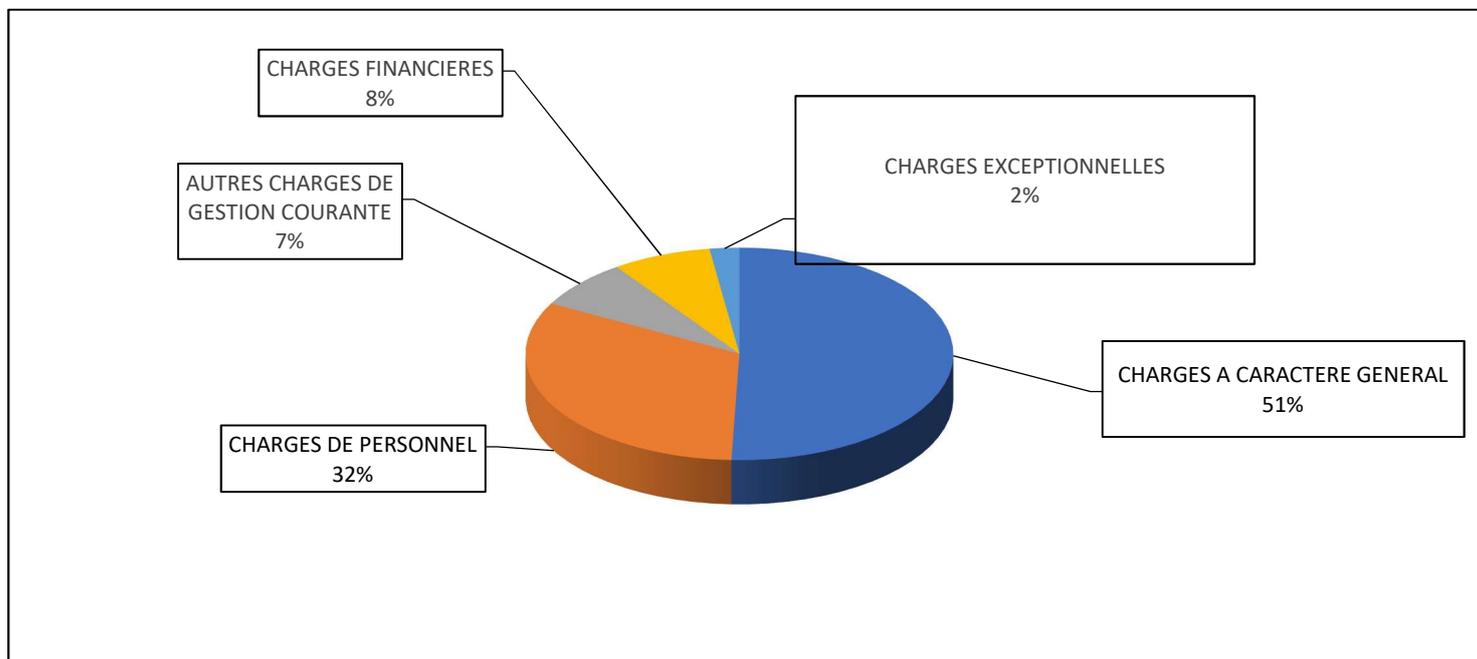


Figure 5 : Les Recettes Réelles

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

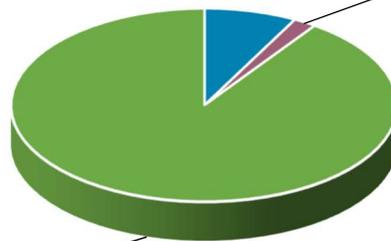
Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

**VENTE DE PRODUITS
FABRIQUES –
PRESTATIONS DE
SERVICE
8%**

**SUBVENTIONS
D'EXPLOITATION
2%**

**AUTRE PRODUITS DE
GESTION COURANTE
90%**



B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2025	Commentaires
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 500,00	499 739,01	1 146 609,00	
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	0,00	0,00	1 700,00	Reliures délibérations
6061	Fournitures non stockables	301 700,00	282 699,38	327 500,00	Gaz – Elec. – Eau – Assainissement – transport d'eau à SYTEPOL:300 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien & de petit équipement	35 000,00	2 331,25	21 725,00	Petites fournitures (produits d'entretien, petit matériel informatique, fourniture petit équipement) + kits économie d'eau
6064	Fournitures administratives	6 000,00	2 592,34	6 000,00	
6066	Carburant	5 000,00	2 973,74	5 000,00	
	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS				
6135	Locations, droits de passages et servitudes	7 000,00	3 594,38	9 200,00	Locations copieur + location machine à affranchir + matériel téléphonie
61521	Entretien & réparations sur bâtiments publics			20 000,00	Entretien et réparations sur bâtiments publics
61528	Entretien & réparations	70 000,00	50 148,05	75 000,00	Entretien des espaces verts
61551	Entretien & réparations sur matériel roulant	3 000,00	2 154,40	3 000,00	Entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 065,50	3 000,00	Contrat assistance informatique, vérification extincteurs et blocs lumineux...
6156	Maintenance	12 000,00	13 423,87	14 744,00	Maintenance copieur, chauffage-clim, ascenseur, barrières levantes, contrat anti-virus, ATEC ...
6161	Primes d'assurances multirisque	10 000,00	7 762,93	10 000,00	Assurances siège, responsabilité civile
6168	Autres primes d'assurances	30 000,00	27 458,96	35 000,00	Assurances personnel et flotte automobile
618	Divers	24 000,00	6 903,68	20 000,00	Abonnements revues, formations des agents
	SERVICES EXTERIEURS				
6226	Honoraires	205 000,00	49 738,28	527 240,00	AMO contrôle DSP, PGSSE, PCRS, bornages pour régul foncières, analyses CVM, mission accompagnement RGPD, relecture DCE
6227	Frais d'actes	0,00	0,00	1 500,00	Constat d'affichage permis de construire - changement redevable TF
6228	Divers	10 000,00	7 119,00	1 500,00	Frais de gestion pour contrat de groupe assurance + CDG : CEP + DPO, AMO télérelève

6231	Publicités, publications	0,00	1 440,00	0,00	Annonce légale - marché espaces verts
6238	Divers	12 500,00	2 229,67	4 000,00	Plateforme dématérialisation, panneaux alu
6256	Missions	1 000,00	725,13	1 000,00	Remboursements frais de mission et redevances
6257	Déplacements, missions, réceptions	10 000,00	6 601,91	25 000,00	Frais de réception
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 000,06	6 000,00	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	5 774,03	7 000,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	6 933,28	7 000,00	Cotisations FNCCR
6283	Frais de nettoyage locaux	2 000,00	2 004,05	2 500,00	Nettoyage vitrerie, entretien locaux
6288	Autres	300,00	2 528,51	3 000,00	Frais de gestion achat tickets restaurant, redevance incitative annuelle
AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
63512	Taxes foncières et redevances pour occupation du domaine public	6 000,00	1 994,00	3 000,00	Taxes foncières
6353	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations				Taxes d'urbanisme concernant la construction des locaux
6356	Redevances pour occupation du domaine public	4 000,00	4 328,61	4 500,00	
6358	Autres droits	1 000,00	214,00	1 500,00	DR - servitudes communes
IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES					
012 CHARGES DE PERSONNEL		645 000,00	615 293,58	731 090,00	
6218	Personnel extérieur au service	10 000,00	16 785,88	8 690,00	Personnel remplacé, gratification stagiaire, personnel extérieur
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	289,39	0,00	
6336	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	10 000,00	8 166,44	10 000,00	Cotisations au C.D.G., C.N.F.P.T.
6411	Salaires, appointements, commission de base	440 000,00	419 760,43	504 400,00	Traitements agents & charges salariales
6413	Indemnité inflation	0,00	19,81	0,00	Indemnités inflation agents
6415	Supplément familial	0,00	3 024,00	0,00	Compensation du supplément familial de traitement
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	53 020,41	0,00	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6453	Cotisations aux caisses de retraites	155 000,00	93 280,61	185 000,00	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6471	Autres charges sociales - Prestations directes	0,00	1 504,34	0,00	Allocations chômage
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	53,00	0,00	Honoraires médecin agréé
648	Autres charges de personnel	30 000,00	19 389,27	23 000,00	Action sociale au bénéfice des agents (C.O.S., chèques restaurant, Prévoyance, cadeaux...)
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		140 000,00	111 723,16	167 500,00	
6512	Redevances pour droits d'utilisation	15 000,00	9 551,25	95 000,00	Frais de licences informatique en nuage (serveur), site internet, télérelève (85 000 €)
6518	Autres redevances	50 000,00	44 445,21	5 000,00	Licences informatiques Adobe, Autodesk, Wix, panneaupocket
6531	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	60 000,00	53 677,77	60 000,00	
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	2 500,00	Mission GANDE
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 349,56	0,00	Charges patronales/indemnités
6534	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	15 000,00	31,80	5 000,00	Charges patronales/indemnités
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 667,57	0,00	Prélèvements à la source
66 CHARGES FINANCIERES		207 500,00	205 966,58	170 000,00	
66111	Intérêts des emprunts	180 000,00	177 207,38	170 000,00	
66112	Rattachement des ICNE	27 000,00	26 012,30	0,00	
6615	Intérêts des comptes courants	500,00	2 746,90	0,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		30 570,00	5 562,75	50 920,00	
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00	1 196,75	0,00	Cotisations RAFFP, majorations de retard

6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 570,00	3 656,00	920,00	Action coopération décentralisée_Gandé
678	Autres charges exceptionnelles	26 000,00	710,00	50 000,00	Frais de contentieux
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 795 570,00	1 438 285,08	2 266 119,00	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04	2 590 000,00	
6811	Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation	2 560 000,00	2 494 159,04	2 590 000,00	
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 471 511,00	0,00	3 584 540,65	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	5 031 511,00	2 494 159,04	6 174 540,65	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 827 081,00	3 932 444,12	8 440 659,65	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2025	Commentaires
	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	11 566,52	0,00	
64198	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS	0,00	11 187,31	0,00	Remboursement par assurances arrêts maladie du personnel
6459	REMBOURSEMENT CHARGES DE SECURITE SOCIALE	0,00	379,21	0,00	Régularisation trop perçu IRCANTEC
	70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	966 030,00	573 729,63	420 000,00	
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	934 000,00	543 760,43	390 000,00	Surtaxe syndicale
7083	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	32 030,00	29 969,20	30 000,00	Redevances mâts radiophoniques implantés sur réservoirs
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	242 404,00	12 250,00	104 615,00	
748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	242 404,00	12 250,00	104 615,00	Subventions AEL Gestion patrimoniale + solde jumeau numérique
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 081 726,00	4 086 116,41	4 928 545,00	
757	Redevances versées par fermiers/ concessionnaires	4 070 366,00	4 070 368,56	4 916 745,00	Redevances versées par le délégataire
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	11 360,00	15 747,85	11 800,00	Participation du personnel aux chèques restaurant + remb redevances par SE3R
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,59	0,00	
761	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,59	0,00	Parts sociales CRCA
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	113 132,65	0,00	
7718	PRODUIT EXCEPTIONNEL SUR OPERATION DE GESTION	0,00	2 771,90	0,00	Indemnisation assurance dommage électrique
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00	107 864,75	0,00	Subvention plan de résilience
775	PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS	0,00	1 000,00	0,00	Cession autolaveuse - commune de Ladignac-Le-Long
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 496,00	0,00	Compensation supplément familial
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 290 160,00	4 796 799,80	5 453 160,00	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87	595 000,00	
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS VIREES	570 000,00	561 222,87	595 000,00	Amortissement des subventions
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	570 000,00	561 222,87	595 000,00	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 860 160,00	5 358 022,67	6 048 160,00	
	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	966 921,00	966 921,10	2 392 499,65	Reprise de l'excédent constaté lors du CFU N-1
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 827 081,00	6 324 943,77	8 440 659,65	

B - Section d'investissement

A) Vue d'ensemble

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2025
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	400 000,00	392 136,22	390 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349 192,00	52 940,00	356 438,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 479,00	6 540,00	182 200,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 104 924,00	4 663 379,88	9 662 278,29
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 891 595,00	5 114 996,10	10 590 916,29
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87	595 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	83 516,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	653 516,00	561 222,87	595 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 545 111,00	5 676 218,97	11 185 916,29
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	5 676 218,97	11 185 916,29
13	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	6 341 969,00	3 109 557,57	1 995 762,44
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 341 969,00	3 109 557,57	1 995 762,44
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 471 511,00	0,00	3 584 540,65
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04	2 590 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	83 516,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 115 027,00	2 494 159,04	6 174 540,65
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 456 996,00	5 603 716,61	8 170 303,09
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE VBG	3 088 115,00	3 088 115,56	3 015 613,20
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	8 691 832,17	11 185 916,29

B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2025	Commentaires
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	400 000,00	392 136,22	390 000,00	
1641	EMPRUNTS EN EUROS	240 000,00	232 480,49	230 000,00	Remboursement du capital des emprunts
1678	REMBOURSEMENT AUX AGENCES DE BASSIN	160 000,00	159 655,73	160 000,00	Remboursement du capital des emprunts - (agence de l'eau)
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349 192,00	52 940,00	356 438,00	
2031	FRAIS D'ETUDES	349 192,00	52 940,00	305 144,04	Révision DUP captages - sécurisation ressource de l'Isle - analyses - Château-Chervix
2087	FRAIS D'ETUDE MIS A DISPOSITION	0,00	0,00	51 293,96	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 479,00	6 540,00	182 200,00	
2111	TERRAINS	19 924,00	0,00	20 700,00	Onduleur-parafoudre
21351	AMENAGEMENT BATIMENTS EXPLOITATION	0,00	0,00	25 000,00	Groupe électrogène de Brumas-Rilhac
2158	INSTALLATIONS, AGENCEMENTS DIVERS	0,00	0,00	66 000,00	Lastours
2183	MATERIEL BUREAU MATERIEL INFORMATIQUE	17 555,00	6 540,00	10 000,00	Fourniture de poste informatique
2184	MOBILIER	0,00	0,00	8 000,00	Mobilier bureau
2188	AUTRES	0,00	0,00	52 500,00	Panneaux + EPI + cloisonnement open-space
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	13 104 924,00	4 663 379,88	9 662 278,29	
2312	TRAVAUX DE VOIRIE	133 829,00	78 148,22	77 500,00	Dépenses d'équipements sur terrain voirie y compris restes à réaliser
2313	CONSTRUCTION D'OUVRAGES	3 502 549,00	2 331 147,21	2 398 019,29	Dépenses d'équipements sur ouvrages restes à réaliser inclus
2315	TRAVAUX DE RESEAU D'EAU POTABLE	9 468 546,00	2 254 084,45	7 186 759,00	Dépenses d'équipements sur réseau et matériels spécifiques restes à réaliser inclus
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 891 595,00	5 114 996,10	10 590 916,29	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 000,00	561 222,87	595 000,00	
139111	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	570 000,00	561 222,87	595 000,00	Amortissement des subventions
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	83 516,00	0,00	0,00	
238	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	83 516,00	0,00	0,00	Ecritures avances marché station de Solignac
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	653 516,00	561 222,87	595 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	5 676 218,97	11 185 916,29	

Détail dépenses d'équipement

Propositions BP 2025	Libellé des opérations
2 357,89	Station d'alerte et bache de stockage - Protection de la prise d'eaux brutes en Briance - LE VIGEN
10 021,85	MOE - Modernisation et rénovation de la station de traitement de SOLIGNAC (avenant 1 inclus)
12 379,74	S/total Programmes TRAVAUX 2017 - 2018 - 2019 et 2020
10 794,00	Marché de travaux - Modernisation et rénovation de l'usine de SOLIGNAC - SPS + Contrôleur Technique
619,24	Station de neutralisation à FONT L'HERMITTE commune de RILHAC LASTOURS
11 413,24	s/total Programme TRAVAUX 2021
2 639,16	Renforcement et sécurisation GLANGES et Saint GERMAIN les BELLES - Interconnexion UDI LA GRILLERE - MOE Infralim
2 639,16	s/total Programme TRAVAUX 2022
268 083,79	Modernisation et rénovation de l'usine de SOLIGNAC (Période 2024-2025) y compris avenants
4 492,45	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations , y compris provisions pour révisions
272 576,24	s/total Programme TRAVAUX 2023
187 000,00	AMO pour le déploiement de la Télérelève sur le territoire syndical
668 506,97	AC Réhabilitation des Equipements Hydrauliques
98 358,73	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations, y compris provisions pour révisions
2 500,00	AC recherche d'amiante dans les enrobés, sols pollués ou contenant des MCA
51 286,78	AC Clôtures
38 385,00	Réhabilitation d'ouvrages d'art - réservoirs de Charrat, Bois d'Amour, les Cailloux, Embessac
43 254,90	MOE Station de Neutralisation à Saint MATHIEU
196 253,00	Instrumentation des captages - Gestion Globale de la ressource en eau
66 000,00	Installation d'un Groupe Electrogène à BRUMAS - RILHAC LASTOURS (VOIR CHAPITRE 21)
1 351 545,38	Sous total Programme TRAVAUX 2024
3 071 508,08	Déploiement de la Télérelève sur le territoire syndical - CP ANNEE 2025
2 400 000,00	Accord-Cadre Réhabilitation des Equipements Hydrauliques
400 000,00	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations
25 000,00	Accord-cadre pour recherche d'amiante dans les enrobés, sols pollués ou contenant des MCA
50 000,00	Accord-cadre mise à la côte des bouches à clef
10 000,00	Accord-cadre marquage-piquetage des réseaux
50 000,00	Accord-cadre clôture
1 000 000,00	Marché de travaux Réhabilitation d'ouvrages d'art - Réservoirs de CHARRAT, de BOIS D'AMOUR et des CAILLOUX (variantes comprises)
98 000,00	Travaux de sectorisation MAGNAC BOURG et MEUZAC
857 215,84	Travaux de construction d'une station de neutralisation à Saint MATHIEU (1ère Phase)
50 000,61	TRAVAUX DIVERS y compris travaux PPC des Terres de la Chapelle - Commune de Saint VICTURNIEN, Chlorations relais MEUZAC, enrochement station d'alerte, vanne motorisée les Crozes, frais d'analyses pour révisions des DUP, analyseurs de chlore, etc...
8 011 724,53	s/total Programme TRAVAUX 2025
9 662 278,29	TOTAL BP 2025
10 000,00	<i>Frais de bornage avant acquisition de terrains</i>
1 000,00	<i>Achat de terrain accès et frais de notaire - Le Bas Mory - FEYTIAT (Bande d'accès SCI LA LINGAINE)</i>
1 200,00	<i>Achat de terrain accès et frais de notaire - Captage de CIRAT - LA PORCHERIE</i>
7 000,00	<i>Achat terrain pour station de neutralisation Commune de Saint MATHIEU, frais de notaire inclus</i>
1 500,00	<i>Achat terrain - Réservoir des GENTES - Commune de Saint LAURENT sur GORRE, frais de notaire inclus</i>
20 700,00	Programme ACHAT TERRAIN 2025 c/21
4 251,75	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle (AMO CPIE Corrèze)
69 370,00	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle - Marché LARBRE
52 536,00	Révision des DUP (Puits de la Grillère, Captages de GLANGES et d'ORADOUR sur GLANE) - Marché études CEE/EGEH
126 157,75	Sous total Programme 2024 c/2031
55 000,00	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle (Prestations complémentaires)
51 293,96	Transfert Marchés CHÂTEAU CHERVIX - ETUDE AAC BOURNAZEAU
2 860,00	AMO SOCAMA - Avenant de transfert
19 933,96	Marché CPGF - Avenant de transfert
28 500,00	Marché CPGF - Prestations complémentaires
5 000,00	Commande Qualyse - analyses ressource
20 338,35	Révision des DUP (Puits de la Grillère, Captages de GLANGES et d'ORADOUR sur GLANE) - Prestations complémentaires - Commande QUALYSE
98 647,94	Révision des DUP (Marval, La Chapelle, Sereilhac, Ladignac) - TRANCHE FERME
230 280,25	Programme ETUDES 2025 c/20
356 438,00	TOTAL BP ETUDES 2025 c/20

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2024	Mandats ou titres émis en 2024	PROPOSITION BP 2025	Commentaires
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 341 969,00	3 109 557,57	1 995 762,44	
13111	Agences de l'Eau	4 789 420,00	2 353 300,53	1 118 736,67	
13118	Subventions d'équipement DETR	391 276,00	198 804,14	167 923,67	
1313	Département	1 161 273,00	557 452,90	635 456,10	
1318	Autres	0,00	0,00	73 646,00	Reversement sur compte de renouvellement/compteurs (Fonds)
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	
1641	ORGANISMES PRETEURS	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 341 969,00	3 109 557,57	1 995 762,44	
	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 471 511,00	0,00	3 584 540,65	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 560 000,00	2 494 159,04	2 590 000,00	
281531	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 560 000,00	2 494 159,04	2 590 000,00	Amortissement des immobilisations
	041 OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	83 516,00	0,00	0,00	
2313	CONSTRUCTIONS	83 516,00	0,00	0,00	Constat avances SOLIGNAC
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 115 027,00	2 494 159,04	6 174 540,65	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 456 996,00	5 603 716,61	8 170 303,09	
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 088 115,00	3 088 115,56	3 015 613,20	Reprise de l'excédent constaté lors du CFU N-1
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 545 111,00	8 691 832,17	11 185 916,29	

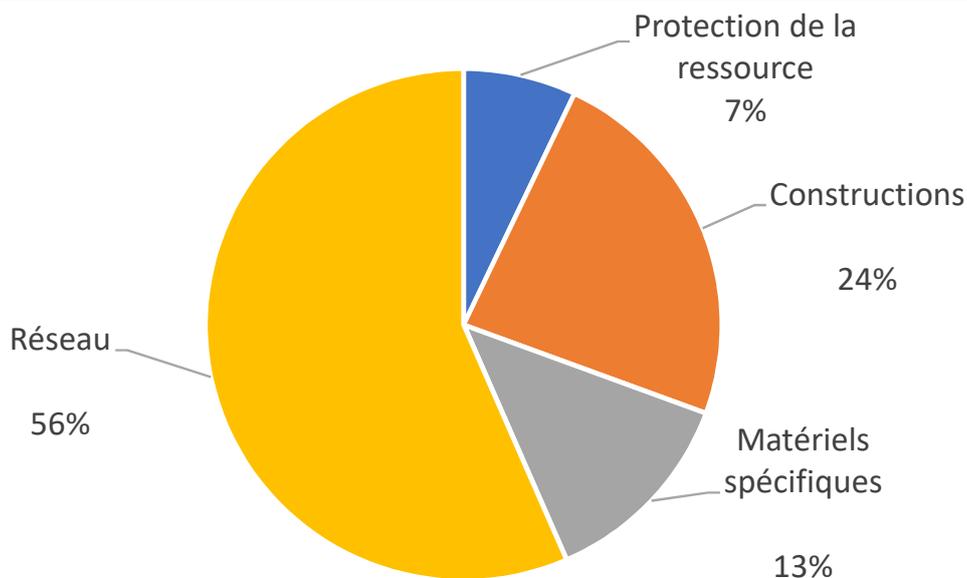
Détail recettes d'équipement

RECETTES	Libellé des opérations
180 600,00	Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Canalisations fuyardes renouvellement jusqu'au 30/11/2026
180 600,00	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMMES 2020-2021-2022
7 252,00	Subvention CD 87 - Chloration relais à Ladignac Le Long
7 252,00	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2023
13 500,00	Subvention CD87 - 3ème tranche Modernisation et rénovation de la station de SOLIGNAC /135000 (solde)
293 782,45	Subvention AELB réservoir stockage d'eau traitée Usine de traitement AEP SOLIGNAC /419689,20 €
142 162,74	Subvention AELB Interco Glanges et Saint Germain les Belles / Puits de la Grillère
22 035,00	Subvention CD87 Tranche complémentaire Interco Glanges et Saint Germain les Belles / Puits de la Grillère
5 423,67	Subvention DETR - Chloration relais à Ladignac Le Long
10 000,00	Subvention CD87 extension ou renforcement du réseau Rue Jacqueline Maillan Panazol (arrêté du 03/07/2023)
9 800,00	Subvention CD87 extension ou renforcement La Plaine et Allée des Peupliers Boisseuil (arrêté du 03/07/2023)
15 200,00	Subvention CD87 renforcement du réseau Avenue de Limoges Condat sur Vienne (arrêté du 03/07/2023)
16 800,00	Subvention CD87 dévoiement du réseau Avenue du Ponteix FEYTIAT (arrêté du 03/07/2023)
19 500,00	Subvention CD87 restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze
10 115,00	Subvention CD87 protection des captages de La PORCHERIE
8 190,00	Subvention CD87 Protection des captages du puy de la Roche commune de NEXON
4 200,00	Subvention CD87 DUP captages DE LA Maillerie et de Bellevue commune d'ORADOUR sur GLANE
198 171,90	Subvention AELB Plan de résilience 2023-canalisation fuyardes
7 200,00	Subvention CD87 dévoiement réseau au lieu-dit la Ribièrre du Bouchet (RD 32)- commune de St Brice/Vienne
35 200,00	Subvention CD87 renforcement route de Saint Brice/Vienne le long de la RD 32- commune de St Victurnien
22 525,00	Subvention AELB Révision DUP Captages Saint Germain, Glanges et Oradour
68 187,00	Subvention AEAG restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze
50 720,00	Subvention CD87 Renforcement de la distribution d'eau potable "Rue du 11 novembre 1918" - Commune de MEUZAC
10 000,00	Subvention CD87 Restructuration du réseau de distribution - Commune de CHALUS (RN21-RD 15)
20 748,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution d'eau potable Route de la Chalussie - Boisseuil
135 760,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution d'eau potable Avenue Léon Blum - Panazol
55 760,00	Subvention CD87 Renforcement du réseau AEP - Rue de Saint PAUL - BOSMIE L'AIGUILLE
8 400,00	Subvention CD87 Révision des DUP captages de Brugeassou, Villemonteix et la grillère - Glanges
11 280,00	Subvention CD87 Renforcement Avenue du Général de Gaulle sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche
32 000,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution en eau potable Cité Boutard - Saint-Yrieix-la-Perche (1ère tranche)
8 800,00	Subvention CD87 Renforcement de la distribution en eau potable Impasse Villeneuve - Saint-Yrieix-la-Perche
12 800,00	Subvention CD87 Ext. et Renf. Distribution en eau potable Rues Garreau de la Méchenie, Paradis et de la Chaume - Saint-Yrieix-la-Perche
16 250,00	Subvention AELB Sécurisation AEP commune de RILHAC LASTOURS groupe électrogène
67 077,28	Subvention AELB Urgence sanitaire - travaux CVM - GLANGES et LA PORCHERIE
82 250,00	Subvention AELB Instrumentation des captages (plan de résilience 2023-2024)
13 430,30	Subvention AELB Plan de résilience 2024-canalisation fuyardes
16 443,00	Subvention CD87 Instrumentation des captages
13 720,00	Subvention CD87 dévoiement du réseau de distribution AEP - La Porcherie - La Gare
36 873,10	Subvention CD87 renforcement RD n°11A1 du réseau de distribution AEP - BURGNAC

1 494 304,44	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2024
1 682 156,44	TOTAL RAR SUBVENTIONS
22 160,00	Subvention CD87 - dévoiement du réseau pour l'aménagement de la R.D. n°19 par le conseil départemental – « Les Ganes de Cherveix » - >SAINT YRIEIX LA PERCHE
162 500,00	Subvention DETR Réhabilitation et mise en sécurité des réservoirs de Charrat, d'Embessac, des Cailloux et de Bois d'Amour
21 000,00	Subvention CD87 - Travaux de sectorisation commune de MEUZAC
34 300,00	Subvention AELB Gestion patrimoniale (comptage) MAGNAC BOURG et MEUZAC
73 646,00	3ème Versement SE3R pour renouvellement des compteurs dans le cadre de la Télérelève (Solde)
313 606,00	TOTAL SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2025
1 995 762,44	TOTAL SUBVENTIONS BP 2025

Subventions par nature de travaux - Programme 2025

Figure 6 : Subventions par nature de travaux (Programme 2025)



C – Balance générale

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	8 440 659,65 €	8 440 659,65€
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 185 916,29 €	11 185 916,29 €
TOTAL DU BUDGET	19 626 575,94 €	19 626 575,94 €

ANNEXE 1 - Etat de la dette

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE / DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice 2025	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Capital
TOTAL	6 111 106,82	5 723 556,47	553 837,00	166 286,65	387 550,35
Etat de la dette par tiers					
Crédit Agricole	77 337,90	63 361,99	16 277,57	2 301,66	13 975,91
Caisse des dépôts et consignations	149 000,00	139 600,00	11 807,50	2 407,50	9 400,00
Caisse d'Epargne	332 523,13	278 004,42	59 158,70	4 639,99	54 518,71
La Banque Postale	4 275 000,00	4 125 000,00	306 937,50	156 937,50	150 000,00
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	1 277 245,79	1 117 590,06	159 655,73	0,00	159 655,73

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX							
Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/N)	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		8 708 900,02	6 111 106,82	5 723 556,47		166 286,65	100,00
<i>Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat</i>		<i>8 569 160,00</i>	<i>6 031 106,82</i>	<i>5 646 056,47</i>		<i>165 086,65</i>	<i>98,60</i>
98 Avance financière Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'Eau	2 866 160,00	1 277 245,79	1 117 590,06	0,00		20,90
102 Financement parc compteur	Caisse d'Epargne	550 000,00	265 701,33	228 737,58	0,88	2 216,41	4,34
103 Emprunt la Porcherie	Caisse d'Epargne	100 000,00	31 821,80	24 266,84	3,41	989,20	0,51
105 Emprunt Ladignac le Long	Caisse d'Epargne	200 000,00	35 000,00	25 000,00	4,59	1 434,38	0,55
108 Emprunt Séreilhac	Caisse des dépôts	138 000,00	69 000,00	62 100,00	2,26	1 207,50	1,12
109 Emprunt Synd 2 Briance	Crédit Agricole	105 000,00	31 144,50	24 362,82	4,70	1 345,44	0,50
110 Emprunt Synd 2 Briance	Crédit Agricole	60 000,00	37 474,81	34 543,93	1,55	563,88	0,60
111 Emprunt Synd 2 Briance	Crédit Agricole	50 000,00	8 718,59	4 455,24	4,50	392,34	0,13
114 Financement Usine de SOLIGNAC	La Poste	4 500 000,00	4 275 000,00	4 125 000,00	3,72	156 937,50	69,95
<i>Emprunts à taux indexé sur la durée de vie du contrat</i>		<i>139 740,02</i>	<i>80 000,00</i>	<i>77 500,00</i>		<i>1 200,00</i>	<i>1,40</i>
0104 Emprunt La Porcherie	Caisse des dépôts	100 000,00	80 000,00	77 500,00	1,5000	1 200,00	1,31

ANNEXE 2 - Dotation aux amortissements

N° COMPTE	LIBELLES	VALEUR INITIALE	MONTANT ANNUEL	RESTE A AMORTIR
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS NUS	41 730,15	1 519,44	22 903,62
28125	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS BÂTIS	11 611,00	774,08	8 514,84
28128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS	224 497,59	15 205,47	165 597,98
28131	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	22 996 151,83	561 865,57	15 291 758,07
28135	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	438 516,55	7 248,59	218 071,50
28148	MAISON GARDIEN STATION – CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	23 356,72	233,93	0,00
28156	MATERIEL SPECIFIQUE	2 153 682,40	112 861,46	1 038 681,22
28153	RESEAUX D'ADDITION D'EAU	70 663 751,52	1 581 791,69	37 097 303,59
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	36 434,28	9 108,57	18 217,14
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	13 585,08	2 386,55	5 682,51
28184	MOBILIER	60 177,14	5 200,94	41 223,87
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 085,14	2 987,57	9 441,35
28172	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	35 176,09	2 345,08	25 795,93
28173	BATIMENTS D'EXPLOITATION RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	1 967 395,02	38 829,11	1 689 986,54
28175	RESEAUX RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	4 882 801,48	144 674,27	2 848 968,93
2825	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION / RESEAUX	348 935,10	7 126,72	106 968,20
TOTAL		103 922 887,09	2 494 159,04	58 589 115,29

Amortissement des subventions – année 2024

Total à amortir (depuis 1993) : 15 621 960,87 €

Montant annuel : 561 222,87 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

ANNEXE 3 - Etat du personnel année 2025

GRADES OU EMPLOIS		SECTEUR ADMINISTRATIF			SECTEUR TECHNIQUE		DIRECTION
CATEGORIES		C	B	A	C	B	A
EFFECTIFS	BUDGETAIRES	2	1	1	3	4	1
	POURVUS	2	1	1	3	4	1
Dont : TEMPS NON COMPLET		0	0	0	1	0	0

ANNEXE 4 – Analyse financière

€	2022	2023	CFU 2024	BP 2025
Produits de fct courant – charges de fct courant	3 358 432	3 917 500	4 683 667	5 453 160
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 031 539	1 189 496	1 226 756	2 045 199
+ /-Solde exceptionnel large	2 326 893	2 728 004	3 456 911	3 407 961
= EPARGNE DE GESTION	57 070	17 610	107 570	-50 920
- Intérêts	2 269 823	2 745 614	3 564 481	3 357 041
= EPARGNE BRUTE	16 511	110 374	205 967	170 000
- Capital	2 253 312	2 635 240	3 358 514	3 187 041
= EPARGNE NETTE	245 642	322 172	392 137	390 000
	2 007 670	2 313 068	2 966 377	2 797 041

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible (autofinancement). En 2024, le syndicat disposera d'un autofinancement évalué à 3 094 590 € (avec une hypothèse de réalisation de 100% du budget de fonctionnement).

ANNEXE 5 - Prix de l'eau

Facture 120 m3			Agences de l'eau		Loire Bretagne			Adour Garonne		
			ANNEES	2024	2025	%2025/2024	2024	2025	%2025/2024	
1° Parties fixes :										
Déléguataire			27,58 €	26,35 €	-4,47%	27,58 €	26,35 €	-4,47%		
Syndicat			19,00 €	29,00 €	52,63%	19,00 €	29,00 €	52,63%		
TOTAUX :			46,58 €	55,35 €	18,82%	46,58 €	55,35 €	18,82%		
2° Consommation proportionnelle :										
Part Déléguataire			1,0553	1,0081	-4,48%	1,0553	1,0081	-4,48%		
Surtaxe syndicale	Tranche 1	0 à 70 m3	0,5500	0,5500	0,00%	0,5500	0,5500	0,00%		
	Tranche 2	71 à 120 m3	0,6000	0,6000	9,09%	0,6000	0,6000	9,09%		
	Tranche 3	121 à 200 m3	0,6200	0,6200	12,73%	0,6200	0,6200	12,73%		
	Tranche 4	201 à 6 000 m3	0,6400	0,6400	16,36%	0,6400	0,6400	16,36%		
	Tranche 5	6 001 à 50 000 m3	0,6600	0,6600	20,00%	0,6600	0,6600	20,00%		
	Tranche 6	> à 50 000 m3	0,4800	0,5800	20,83%	0,4800	0,5800	20,83%		
TOTAUX :			1,6261 €	1,5789 €	-2,90%	1,6261 €	1,5789 €	-2,90%		
3° Redevances :										
Contre Valeur Pollution			0,2300			0,3300				
Consommation eau potable				0,3300			0,3200			
Contrevaleur pour performance des réseaux				0,0200			0,0700			
Prélèvement			0,0510	0,0450		0,0510	0,0450			
TOTAUX :			0,2810	0,3950	40,57%	0,3810	0,4350	14,17%		
4° Taxes : T. V. A. : 5,50 % sur tous les produits			15,15 €	16,07 €	6,09%	15,81 €	16,34 €	3,33%		
Montant HT			275,44 €	292,21 €	6,09%	287,44 €	297,01 €	3,33%		
Montant toutes taxes et redevances comprises de la facture annuelle pour une consommation de 120 m³, partie fixe comprise			290,58 €	308,29 €	6,09%	303,24 €	313,35 €	3,33%		
Prix du mètre cube T. T. R. C.			2,4215 €	2,5691 €	6,09%	2,5270 €	2,6113 €	3,33%		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 120

Nombre de membres présents : 76

Nombre de suffrages exprimés : 78

VOTES :

Pour : 78

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

Date de convocation : 19/03/2025

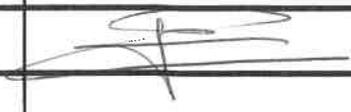
Présenté par (1) Gaston CHASSAIN, vice-président en charge des finances,
A AIXE-sur-VIENNE le 01/04/2025

(1) Gaston CHASSAIN, vice-président en charge des finances,

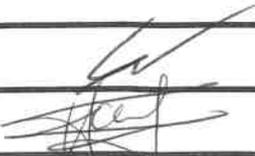
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Aix-sur-Vienne, le 01/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABBADIE Xavier	
ANDRIEUX Nicolas	
ANTENOR Guillaume	
APPERT Brice	
ARNAUD Fabrice	
ARNAUD René	
ARNAUD Sébastien	
AUBIGNAT Samuel	
AUBOUR Sébastien	
AUFAURE Marie	
AUFORT Jean-Michel	
AUVERT Pascal	
BARATEAU Valérie	
BARRY Christian	
BARRY Jacques	
BARTOUT Marcel	
BAUDET Emmanuel	
BAUDET Lilliane	
BAZIN Michel	
BEAUBREUIL Eléonore	
BEAUDOU Georges	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

BERNIS Jacques	
BERROU Yves	
BICHAUD Jean-Philippe	
BLONDY Jacques	
BONNET Jean-Luc	
BONNET Moïse	
BOUCHERON Laurent	
BOUCHETEIL Gérard	
BOULESTEIX Eric	
BOURDEAU Jean Louis	
BOURION Alain	
BREUIL Annick	
BROUSSOULOUX Yvette	
BRU Olivier	
BUISSON Nathalie	
BÂCLE Gérard	
CALENDREAU Laëtitia	
CASSAT Claude	
CASSORE Sylvain	
CAUBEL Gautier	
CELERIER Jean-Luc	
CHADEBECH Cédric	
CHAMBORD Patrick	
CHAMINADE Gérard	
CHAMINADE Marie-Claude	
CHAPLOT Bruno	
CHARPENTIER Didier	
CHASSAIN Gaston	
CHAUVEL Patrice	

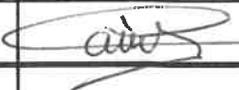
Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

CHAZELAS Jean Pierre	
CHEVAL Stéphane	
CHIBOIS Thierry	
CHIROL Christian	
CHOURROT Bertrand	
COIFFE Eddy	
COLLET Emilie	
CONSTANT Jean-Louis	
CORREIA Serge	
COSTE Sylvia	
COTTAZ Patrice	
CRUVEILHER Richard	
CUETOR David	
CUILLERDIER Simon	
DARY Patrick	
DATIN Catherine	
DAUCHART Thierry	
DEBLOOS Véronique	
DELANOTTE Gilbert	
DELAUTRETTE Stéphane	
DELHOUME Pierre	
DELORT Marie Agnès	
DEMOULINS Bernard	
DESBORDES Bertrand	
DESBORDES Daniel	
DESBORDES Jean-Yves	
DESBORDES Serge	
DESPLOMBAIN Colette	
DESSANE Bruno	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

DEWULF Fabrice	
DITLECADET Marc	
DOMBRAY Eric	
DOUCET Fabien	
DOUDET Hubert	
DUBOIS André	
DUBOIS Jean-Louis	
DUCHAMBON Jean	
DUCHASSAING Bernard	
DUDOUET Sylvia	
DUPONT Eric	
DUPUY Jean Claude	
DURAND Antoine	
DUREISSEIX Séverine	
DUROUSSEAUD Lucien	
ESCOUBEYROU Pascal	
FAROUT Stéphane	
FAURE Marcel	
FAVRAUD Alain	
FEIFER Elodie	
FENET Jean Philippe	
FERAUDET Audrey	
FEYDI Mickaël	
FISSOT Sébastien	
FRUGIER Jean Pierre	
GAGUET Marcel	
GALTIER Louis	
GARNIER Alexandre	
GARNIER Françoise	

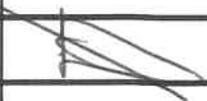
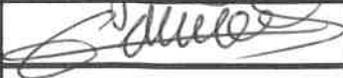
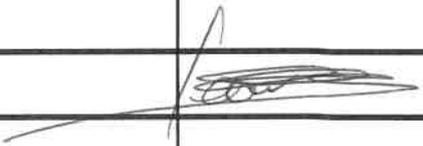
Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D

GARNIER Nadine	
GAUBERT Bruno	
GAUTHIER Pascal	
GAVINET Yves	
GAYOT Loïc	
GAYOU Pascal	
GEORGES Cédric	
GERBAUD Alain	
GERBAUD Maud	
GERVEIX Eric	
GIBEAU Gilbert	
GIRARD Stéphane	
GLANDUS Bernard	
GORY Roland	
GOUMILLOUX Gaëtan	
GOURAUD Thierry	
GOURCEROL Jérôme	
GOURINCHAS Claude	
GRABIAUD Didier	
GRAISSAGUEL Alain	
GRANCOING Bruno	
GRANET Jean-François	
GRANET Jean-Pierre	
GROLEAU Patrick	
GROS Céline	
GUILLON Jean Marie	
GUILLOUT Christelle	
GUYONNAUD Pascal	
GUYOT Jean-Philippe	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

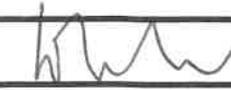
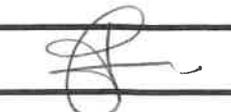
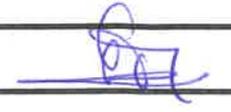
HAAG Rachel	
HORTHOLARY Xavier	
HURAUULT Paul	
JANICOT Philippe	
JANSEN Rik	
JAYAY Bertrand	
JOUANDOU Thierry	
JOUANNETAUD Patrick	
JULIEN Christian	
LACERE Jean Michel	
LACHAUD Jean-Luc	
LACROIX Philippe	
LAGRANDANNE Bernard	
LALOI Pierre	
LAMANT Jean Jacques	
LANTERNAT Catherine	
LAPEYRONNIE Frédéric	
LARROQUE Joël	
LATHIERE Jean Claude	
LATOUILLE Christian	
LAVALADE Daniel	
LAVAUD Gwladys	
LAVERGNE Marie-Laure	
LAVIGNE Fernand	
LEBEDEL Patrick	
LEBOUTET Maurice	
LECOMPTE Valérie	
LEONARD Sylvie	
LERICHE Virginie	

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

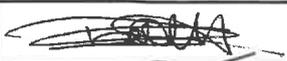
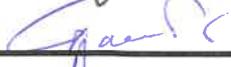
IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LETOUX Franck		
LEYRIS Didier		
LHOMME LEOMENT Jacqueline		
LINET Marie		
LOCHARD Eric		
LOMBERTIE Cédric		
LOPEZ SUAREZ Béatrice		
LORNAC Corine		
LOUBERT Thérèse		
MALOCHET Marie-Odile		
MARCELLAUD Didier		
MARETHEU Elisabeth		
MARGARIDO Bernard		
MARQUET Dominique		
MARTHON Alain		
MASSY Danielle		
MASSY Jean-Marie		
MAURY Michèle		
MECHIN Frédéric		
MIGNOT Jean-Marie		
MOLINES Sylvie		
MONTET Guy		
MORAND Marie-Luce		
MOREAU Jean Marie		
MOULY Gaétan		
MOURET Michel		
MOUSNIER Jean Marc		
NAVAS Edith		
NIEL Laurent		

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
PAILLOT Gwenaëlle		
PARAUD René		
PAULET Jean Claude		
PAULHAN Eric		
PERIGAUD Karl		
PETILLON Pierre		
PIEKARCZYK Daria		
PIRONNET Rénée		
PORTHEAULT Alexandre		
POT Patrice		
PRECIGOUT Patrick		
QUINTARD Pascal		
RAINAUD Michel		
RANOUIL Aurélie		
RAVAUD Clément		
REDON SARRAZY Maryvonne		
REYNAUD Christian		
RIBET Jean Louis		
RICHIGNAC Guillaume		
RICQ Anthony		
ROQUES Gilles		
ROUGERIE Philippe		
ROUX Pierre		
RUFFEL Yoann		
SAINTONGE Jean-Claude		
SARRE Guillaume		
SARRE Michel		
SAUVAGNAC Bernard		
SEREZAC Jean Marc		

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

SOURY André	
SWIDERSKI Lies	
TARNAUD Chantal	
THEILLET Pascal	
THOMAS Véronique	
TRICONE Gérard	
USCAIN Christophe	
VARACHAUD Agnès	
VARENNE Denis	
VENDRAMINI Vincent	
VERGER Manuel	
VIGNERIE Christian	
VILLEGER Régis	
VOISE Anne Marie	
VOLTER Guy	
WISSOCQ Mathilde	

Certifié exécutoire par (1) Gaston CHASSAIN, vice-président en charge des finances, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

11/04/2025

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Comité Syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_12-BF

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-13

Séance du 01/04/2025

Désignation d'un référent déontologue pour le Syndicat VBG

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOUMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAU, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_13-DE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-13

Séance du 01/04/2025

Désignation d'un référent déontologue pour le Syndicat VBG

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération de l'organe délibérant,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,

Considérant l'accord de la personne désignée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

Article 1 : Désignation du référent déontologue,

Mme Sylvie JEAMOT est nommée en qualité de référent déontologue des élus, et ce jusqu'au terme du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2 : Dispositif de saisine du référent,

Le Président ou tout élu membre du comité syndical peut saisir le référent déontologue par demande écrite et motivée, le cas échéant accompagnée de pièces utiles à l'examen de la demande et via une adresse de messagerie électronique sécurisée mise en place par le Syndicat VBG. L'élu s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à l'analyse par le référent déontologue des élus, de la situation, et ce uniquement par le biais de l'adresse mél suivante : deontologue-elus@synd-vbg-eaux.com

Une fois saisi, le référent déontologue réalisera une première analyse de recevabilité de la question posée afin de s'assurer notamment que celle-ci entre dans le champ de ses compétences. Il convient de fixer un premier délai théorique de réponse d'une semaine, afin que le référent déontologue se prononce sur cette recevabilité. La non-recevabilité de la demande nécessiterait une réponse par retour de mél afin d'en avertir l'élu concerné.

En cas de recevabilité de la demande, deux hypothèses peuvent se présenter :

- la saisine est recevable et ne présente pas de difficulté particulière : une réponse par mél sous un mois avec l'ensemble des éléments de faits et de droits nécessaires à la délivrance d'un conseil sera formulée
- la saisine est recevable et complexe : le délai de réponse sera conditionné par la nature de la question en fonction du temps de travail de recherche et d'analyse approfondi nécessaire. Par ses réponses, le référent déontologue rend des conseils et avis ayant valeur consultative, l'élu reste libre de ne pas suivre les recommandations formulées.

Article 3 : Conditions d'exercice de la fonction de référent déontologue,

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par le Syndicat VBG selon des modalités suivantes :

- La vacation est fixée 25 € dont la réponse se fait par simple mail,
- Et à 75 € dont la réponse apportée se fait avec étude de pièces.

Conformément à l'article 1111-1-C du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les frais de transport et d'hébergement induits par l'exercice de la fonction de référent déontologue pourront être pris en charge par le Syndicat VBG dans les conditions applicables aux agents du Syndicat VBG.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-13

Séance du 01/04/2025

Désignation d'un référent déontologue pour le Syndicat VBG

Article 4 : Traitement des données personnelles,

Dans le cadre de sa mission, le référent déontologue sera amené à collecter et traiter des données à caractère personnel consécutivement aux sollicitations qui lui seront adressées par les personnes concernées. Conformément aux mentions annexées à la présente délibération, le référent déontologue endossera pour la totalité du périmètre de sa mission, la qualité de responsable de traitement et assumera à ce titre l'ensemble des obligations qui incombent à cette qualité, conformément au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 et à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Article 5 : d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans ce cadre,

Article 6 : d'autoriser le paiement des vacances et le remboursement des frais de transport et d'hébergement effectués par le référent déontologue selon les modalités indiquées dans l'article 3,

Article 7 : d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget principal du Syndicat VBG.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_13-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-14

Séance du 01/04/2025

Protection sociale – Volet santé

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOUILLLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

DONNANT MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE POUR LANCER UNE CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Le Président informe les membres du comité syndical que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-14

Séance du 01/04/2025

Protection sociale – Volet santé

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
 - Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Cette participation, devenue obligatoire au 01/01/2025 pour le risque prévoyance, deviendra obligatoire pour :
- Les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation :

- contrat individuel d'assurance labellisé, ou
- contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront délibéré des garanties collectives d'assurance prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

Le Président précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175, la réforme de la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé à l'échéance donnée ;

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne, laquelle comporte une mise en concurrence ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

Article 1 : de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure;

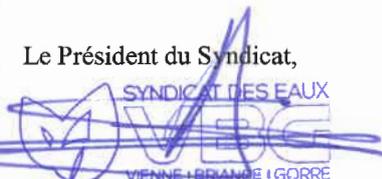
Article 2 : de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;

Article 3 : de prendre acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

VOTE
Pour : 78
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANÇON - GORRE

Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANÇON - GORRE

Pierre DELHOUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_14-DE

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-15

Séance du 01/04/2025

Adhésion service remplacement du CDG87

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
120	76	2	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 19 mars 2025, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MME Céline GROS, MM. Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Bruno GAUBERT, Antoine DURAND, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Gaëtan GOMILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Gilles ROQUES, Patrice POT, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Didier LEYRIS, Jean-Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Clément RAVAUD, Gaëtan MOULY, Christian JULIEN, Jean-Luc LACHAUD, Jean-Luc CELERIER, Louis GALTIER, Pierre DELHOUME, , René PARAUD, Hubert DOUDET, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Frédéric LAPEYRONNIE, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Eric LOCHARD, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Pascal QUINTARD, Guy MONTET, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Michel SARRE, Jacques BARRY, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Éric BOULESTEIX, MMES Elisabeth MARETHEU, Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Éric DOMBRAY, MME Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, , membres du Comité Syndical.

Délégués excusés ou absents : MMES Laëtitia CALENDREAU, Marie Claude CHAMINADE, Chantal TARNAUD, MM. Alain FAVRAUD, Christophe USCAIN MME Marie AUFAURE, MM Frédéric MECHIN, Anthony RICQ, MME Christelle GUILLOUT, M. Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM Philippe JANICOT, Karl PERIGAUD, David CUETOR, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MMES Lies SWIDERSKI, Annick BREUIL , Marie Odile MALOCHET, MM Pierre ROUX, Guillaume ANTENOR, MMES, Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, MME Corine LORNAC, M. Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean-Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Éric GERVEIX, Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MME Marie-Agnès DELORT membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Sébastien FISSOT à M. René PARAUD et M. Karl PERIGAUD à M. Pascal THEILLET.

Secrétaire de séance : M. Pierre DELHOUME.

Monsieur le Président rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne, conformément à l'article L 452- 44 du Code Général de la Fonction Publique, a créé un service de remplacement.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents.

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2025-15

Séance du 01/04/2025

Adhésion service remplacement du CDG87

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un renfort occasionnel (accroissement saisonnier ou accroissement temporaire d'activité).
- soit de répondre à un besoin de tutorat ou d'expertise technique au sein du service administratif
- soit en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention de recours au service Missions Temporaires.

Le Comité Syndical, à l'unanimité après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve les termes de la convention cadre de recours au service des Missions Temporaires avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne pour bénéficier de l'intervention d'un agent du Service Missions Temporaires,

Article 2 : Autorise le Président à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondants à la durée du mandat.

VOTE
<i>Pour</i> : 78
<i>Contre</i> : -
<i>Abstention</i> : -
<i>Ne prend pas part au vote</i> : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Maurice LEBOUTET.

Le secrétaire de séance,



Pierre DELHUME.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

11/04/2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250401-CS_2025_15-DE